



**Mise en œuvre de la certification FSC®¹
Forêt régionale des Vallières**

Surface totale (aménagement forestier): 252,6 ha

-

Surface retenue pour la certification : 239,5 ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	239,6
4	103
5	13,4
6	0

Réseau de conservation	Surface (ha)
Îlot de sénescence	93,5 (Soit 39 % d'îlots de vieux bois)
Surface totale réseau de conservation	99 (soit 41 %)

¹ Licence FSC® : FSC-C104680

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Périmètre	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles	3
2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales	3
2.2. Type 4 : zones à rôles de protection	6
2.3. Type 5 : protection de la ressource en eau	6
2.4. Type 6 : Valeurs culturelles	6
3. HVC retenues : mesures et suivi	6
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (239,6 ha) :	6
3.2. Type 4 : zones à rôles de protection (103 ha)	8
3.3. Type 5 : protection de la ressource en eau (14,6 ha)	8
3.4. Synthèse des HVC :	9
4. Autres éléments	11
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	11
4.2. Arbres morts et vivants-habitats	11
4.3. Réseau de conservation	11
4.4. Espèces invasives	11

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt de Ferrières. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des Espaces Verts pour mettre en œuvre la certification². Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelle forestière des éléments à vérifier pour la certification.

1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux. (Prêter attention aux milieux ouverts et aux plantations)

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt des Vallières les parcelles 1, 3, 11, 17 et une partie de la parcelle 30 en agriculture conventionnelle ont été sorties du périmètre certifié.

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant.

2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

La ZNIEFF de type 2 dite « Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne » (110020191) recouvre la totalité de la Forêt. L'intérêt de la zone réside dans la présence de nombreux plans d'eau servant de halte migratoire pour de nombreux oiseaux : la forêt des Vallières se trouve au bord de la Marne. Les milieux boisés sont diverses. Les conclusions de l'aménagement forestier, de l'étude écologique et du DOCOB, amène la totalité de la forêt à être reconnue comme ayant un **enjeu écologique élevé en particulier pour le maintien de zones boisées**.

HVC systématiques

- **ZNIEFF de type 1 : « Forêt des Vallières et carrières souterraines à Annet-sur-Marne » n° 110020173**

La ZNIEFF couvre la quasi intégralité du périmètre certifié (tout sauf les parcelles 26 et 30).

➤ Habitats déterminants :

- Frênaie à grandes prèles (44.315)
- Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère (41.23)
- Terrains en friche (87.1)
- Cultures avec marges de végétation spontanée (82.2)
- Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes (44.33)
- Forêts de ravin à Frêne et Sycomore (41.41)

² Agence des Espaces Verts, Mise en œuvre de la certification FSC® en forêts régionales METHODOLOGIE, 2018

➤ Espèces déterminantes :

Groupe	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire De l'espèce	
Coléoptères	Anchomenus dorsalis (Pontoppidan, 1763)		
	Lixus iridis Olivier, 1807	Lixe des ombellifères	
	Lixus paraplecticus (Linnaeus, 1758)	Charançon à suture noire	
	Timarcha tenebricosa (Fabricius, 1775)	Crache-sang	
	Trichodes alvearius (Fabricius, 1792)	Clairon des ruches	
	Trichodes apiarius (Linnaeus, 1758)	Clairon des abeilles	
Lépidoptères	Iphiolides podalirius (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)	
Mammifères	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	
	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	
	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches	
	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux, Oreillard septentrional	
Oiseaux	Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré	
	Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir	
Orthoptères	Gryllus campestris Linnaeus, 1758	Grillon champêtre	
Phanérogames	Cardamine impatiens L., 1753	Cardamine impatiente,	
	Cuscuta europaea L., 1753	Grande cuscute, Cuscute d'Europe	Anciennement située sur la petite île sur la Marne, protégée de part sa situation, sa présence reste à vérifier pour actualiser la donnée.
Ptéridophytes	Polystichum setiferum (Forssk.)	Polystic à frondes soyeuses	Probablement confondu avec une

	T.Moore ex Woyrn., 1913		autre espèce
--	----------------------------	--	--------------

L'ensemble des parcelles ZNIEFF étant déjà considérées comme HVC car comprises dans la zone Natura 2000, la zone ZNIEFF ne fera pas l'objet d'une HVC supplémentaire. Les éléments à l'origine de cette ZNIEFF (Frênaie à Grande Prêle, Chiroptères) feront en revanche l'objet d'une HVC.

- **Site Natura 2000 : ZPS « Boucles de la Marne » n°FR112003**

Le site couvre la quasi intégralité du périmètre certifié (tout sauf la parcelle 30). Les espèces prioritaires du Document d'Objectif (DOCOB) de la ZPS « Boucles de la Marne » n°FR112003, et présentes au sein de la Forêt des Vallières, sont :

- **La Bondrée Apivore**, qui a besoin des espaces ouverts pour son alimentation. Ce qui justifie l'entretien différencié de ces espaces (voir gestion des milieux ouverts en 4.3).
- **Le Milan Noir**, qui est présent dans la haute futaie pour sa nidification. Les travaux d'abattage seront proscrits durant cette période et des préconisations vis-à-vis du dérangement seront données pour permettre l'organisation de fortes manifestations publiques.
- **Le Pic Noir**, qui affectionne les arbres dépérissants, d'où la mise en place de contrat d'îlots de sénescence et d'un suivi particulier via un protocole de repasse.

HVC additionnelles

Faune :

Mammifères :

Le dernier inventaire concernant les Chiroptères de novembre 2015 a mis en évidence la présence des espèces suivantes :

Enjeu MNH	Nom français	Nom latin
Fort	Grand murin	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)
Très Fort	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)
Faible	Murin à moustaches	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)
Fort	Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)
Fort	Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)
Très Fort	Murin de Daubenton	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)
Modérée	Murin de Natterer	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)
Modérée	Noctule commune	Nyctalus noctula (Schreber, 1774)
Modérée	Oreillard gris	Plecotus austriacus (J.B. Fischer, 1829)
Faible	Oreillard roux	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)
Faible	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)
Modérée	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)
Assez Fort	Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)
Fort	Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus (Leach, 1825)
Modérée	Sérotine commune	Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)

Entomofaune : Un inventaire complémentaire est en cours (2017/2018) qui permettra un ajout de connaissance, en particulier sur les Lépidoptères, les Odonates et les Orthoptères.

Herpétofaune : Un protocole de suivi standardisé (Amphicapt) est en place sur les Mares de la Forêt, permettant le suivi des populations d'amphibiens. N'ayant pas mis en évidence, d'espèces à enjeu important.

Flore :

Aucune flore d'intérêt patrimonial n'a été mise en évidence par l'étude du MNHN. Aucune donnée patrimoniale n'apparaît sur la base CETTIA.

Le polystic à fronde soyeuses n'a pas été retrouvé lors des études botaniques sur le site. L'Agence ne sait pas s'il est bien présent.

La seule espèce patrimoniale dont la présence a été avérée et la Cuscute d'Europe. Sa présence est à reconfrmer.

2.2. Type 4 : zones à rôles de protection

La forêt des Vallières joue un rôle de protection important :

- Rétention d'eau : les bords de la Marne subissent les crues et forment une zone inondable.
- Glissements de terrain : la forêt est située sur un coteau très abrupt en direction de la Marne, le maintien du boisement évite le glissement de terrain sur ces fortes pentes, a fortiori lorsque des habitations sont situées en contrebas.
- Effondrements : le maintien en zone boisée ralentit la formation d'effondrements des galeries souterraines issues de l'extraction historique du gypse.

2.3. Type 5 : protection de la ressource en eau

Il s'agit des périmètres de protection des captages d'eau.

Une partie de la forêt des Vallières est concernée par un périmètre de protection de point de captage d'eau potable : le périmètre de protection rapprochée concerne 6,1 ha sur les parcelles 24, 26, 27 et 28.

2.4. Type 6 : Valeurs culturelles

Il n'y a pas de monument historique au sein ou aux abords de la Forêt régionale des Vallières.

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.4).

3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (239,6 ha)

Toute la forêt sauf la parcelle 30 et concernée par la Zone 2000 et/ou la zone ZNIEFF.

Les HVC de types 1 et 3 sont représentées en Annexe.

Habitats :

- **Zone NATURA 2000, ZPS des Boucles de la Marne : VALL.HVC1-3.01**

L'intégralité de la surface de la Forêt des Vallières est incluse dans la ZPS des Boucles de la Marne, les espèces cibles du DOCOB et présentes sur la Forêt des Vallières, sont : le Pic Noir, le Milan Noir et la Bondrée Apivore.

- **Frênaie à grandes prêles : VALL.HVC1-3.02**

Localisation : 6, 7 et 14.

Cet habitat bénéficie d'un suivi cartographique, un relevé GPS des surfaces occupées est fait tous les 3 ans. Cet habitat est suivi dans le cadre du suivi de la ZNIEFF.

- **Chiroptères, galeries souterraines : VALL.HVC1-3.03**

Localisation : Parcelle 32.

L'important réseau de galeries laissé vacant par l'activité d'extraction du Gypse (23Km de galeries sur 3 niveaux) est un refuge hivernal pour de nombreuses espèces de Chiroptères, certaines avec des tailles de population très importante pour la Région IDF.

Le point d'accès à ces galeries est régulièrement visité pour maintenir l'interdiction d'accès aux visiteurs (pour leur sécurité et la quiétude des chiroptères).

Les Chiroptères bénéficient également des îlots de vieillissements, du maintien des arbres-habitats pour les abris diurnes et des milieux associés ouverts pour leur activité de chasse.

Un suivi des chiroptères est en place afin de s'assurer de la bonne évolution des populations. Pour cela des études sont effectuées, des relevés sont également effectués en interne et envoyés pour analyse au Muséum d'Histoire Naturelle. Un bilan études/retours sur les relevés est effectué avec un pas de temps minimum de 5 ans.

La HVC est localisée sur la zone d'entrée des galeries qui doit faire l'objet de contrôle.

- **Mares et noues forestières : VALL.HVC1-3.04**

Localisation : 8, 14, 26

Sur cet habitat, un protocole de suivi des amphibiens est en place (Amphicapt), ce protocole a mis en évidence une faible présence d'amphibiens.

Un broyage annuel tardif avec export est réalisé pour contenir l'envahissement ligneux des abords immédiats de ces milieux humides.

Flore :

- **La Grande Cuscute :**

Localisation : Parcelle 14

Anciennement répertoriée sur une petite île de la Marne, cette donnée doit faire l'objet de recherches pour l'actualiser, cette île étant inaccessible, aucune opération n'y est effectuée, elle est de fait protégée.

Cette espèce sera classée en HVC si sa présence est avérée.

Faune :

Avifaune :

Comme vu précédemment, les espèces se concentrent dans 2 types d'habitats. Les milieux ouverts et les milieux forestiers avec la présence d'arbres dépérissant. Les mesures pour favoriser ces espèces sont :

- Espèces forestières : maintien d'arbres morts sur pied et d'arbres habitat.
- Espèces de milieux ouverts : maintien de ces milieux associés.

Ces mesures font partie intégrante de la certification FSC® : les arbres morts et vivants-habitat doivent être maintenus (voir partie 4), les milieux associés également (considérés dans le réseau de conservation : voir partie 4). L'Agence des Espaces Verts, en tant que gestionnaire, n'a de pas les moyens techniques et

financiers d'assurer le suivi de toutes les espèces concernées. Seul les Pics (Noir et Mar) bénéficient d'un suivi annuel, avec un protocole utilisant la technique dite de la « repasse » qui est en place.

3.2. Type 4 : zones à rôles de protection (103 ha)

- Zones de risque d'effondrement : VALL-HVC4.01
Localisation : 16, 18, 19, 21, 25, 29, 30, 31, 33, 32.
Les zones de glissement de terrain et d'effondrements sont retenues comme HVC : elles doivent rester clôturées et fermées au public.

3.3. Type 5 : protection de la ressource en eau (13,5 ha)

- **Périmètre de protection de captage d'eau : VALL-HVC5-01**

Localisation : Parcelles : 24, 26, 27, 28.

Le périmètre de protection rapproché est retenu comme HVC de type 5. La gestion pratiquée sur la forêt présente un risque très négligeable pour la qualité de la ressource en eau (pas d'intrants ni de coupe rase par exemple).

3.4. Synthèse des HVC

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
VALL_HVC1-3-01 Zone N2000	Toutes sauf la parcelle 30	239,6	Nidification avérée des Pics Noir et Mar, forte suspicion pour le Milan Noir	Dérangement du fait de l'exploitation forestière.	Proscrire les travaux d'abattage en période de nidification (15/04 au 15/08) Suivi des Pic Noir et Pic Mar, protocole de repasse mis en place	Présence, absence des espèces et nombre de jours d'inventaire	Annuelle	Maintien de la présence du Pic Noir et du Pic Mar
VALL_HVC1-3-02 Habitat de frênaie à grande prêle	6, 7 et 14	239,6	Habitat présent	Disparition du frêne victime de la Chalarose. Dégradation par les engins forestiers.	Suivi cartographique de la surface occupé par l'habitat. Proscrire l'accès des engins sur et en périphérie de l'habitat	La surface occupée par l'habitat	Tous les 3 ans	Maintien ou extension de la surface occupée par l'habitat
VALL_HVC1-3-03 Chiroptères et galeries souterraines	32	Sans Objet (Entrée de galerie desservant 23 Km de carrière souterraine)	Accès interdit au public	Dérangement des espèces en période d'hibernation par la fréquentation humaine.	Vérification périodique du bon état de la grille interdisant l'accès du public, aux galeries. Suivi des populations.	Nombre de passage et/ou de réparation de la grille. Présence/absence des espèces	Trois fois par an (période automne/hiver) Bilan tous les 5 ans	Maintien de l'interdiction d'accès du public aux galeries souterraines et des populations
VALL_HVC1-3-04 Mares de la Graverolle et noues de bord de Marne	7, 8, 26		Mares fonctionnelles, espèces communes	Fermeture du milieu.	Intervention annuelle de broyage avec export de la végétation de proximité. Mise en place d'un protocole de suivi des amphibiens.	Présence/Absence des espèces et surface des zones broyées.	Annuelle	Maintien de la fonctionnalité du milieu.

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	de	Fréquence	Cible
HVC 4									
VALL_HVC4_01 Zones de risques d'effondrement	16, 18, 19, 21, 25, 29, 30, 31, 33, 32	14,6	Boisement en îlot de sénescence et grillagé	Effondrement	Interdire l'accès d'engins lourds et du public. La zone doit être clôturée.	Vérification du maintien des clôtures	de	Annuelle	Zone maintenue clôturée
HVC 5									
VALL_HVC5_01 Périmètre de protection de captage d'eau	24, 26, 27	14,6	État boisé, milieu ouvert	Pollution	Interdire le stationnement de véhicules (+ de 48H) lors de la création d'infrastructures	Vérification du respect des mesures de gestion	de	A chaque intervention nécessitant une présence d'engin, le règlement est rappelé.	Absence de pollution, respect des mesures de gestion

4. Autres éléments

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt des Vallières et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	93,5
Îlot de vieillissement	0
Zones ouvertes (milieux associés)	1,2
Zone tampon des cours d'eau et mares	2,8
Habitat frênaie à grande prêle (légendé habitat forestier)	1,1
TOTAL	99,3 soit 41%

Gestion des milieux ouverts

Les milieux associés identifiés sur la Forêt des Vallières sont des milieux ouverts, leur maintien est assuré par :

Du pâturage équin/ovin pour 2,2 hectares.

De la production de foin pour 10,29 hectares.

Du broyage tardif (automne) avec export pour les abords des milieux humides pour 1,7 hectare.

Du broyage tardif sans export pour les bords de Marne et zones refuges non fauchées pour 5,48 hectares.

Du débroussaillage biennuel sans export pour la fruticée (ancien verger) pour 0,6 hectare.

Ces éléments et leur cartographie sont consignés dans le Plan de Gestion de la Forêt régionale des Vallières.

4.4. Espèces invasives

La Forêt des Vallières est parsemée, sur la quasi-totalité de sa surface, par du **Robinier-faux-acacia**, essence pionnière qui a bénéficiée de l'activité historique des carriers qui ont bouleversé les sols.

L'aménagement forestier prévoit de ne pas œuvrer en faveur de cette essence et elle est systématiquement coupée au profit des essences indigènes.

Quelques poches de **Renouée du Japon** ont été repérées et cartographiées et des essais sont menés pour tenter de les éradiquer.

Depuis quelques années, la **Gerbe d'or** (*Solidago Canadensis*) a fait son apparition sur le territoire, surveillance de son expansion en place et prévoir d'éventuelles actions.

VERSION PROVISOIRE V1